



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 09 décembre 2024 à 19h00

Président : M. Yves Rollier
Secrétaire : M. Adnan Askandar

Sont présents : 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. P. Favre, administrateur
Mme Y. Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
M. J. Invernizzi, apprenti

Excusés : Mme P. Leutwiler, M. M. Wuersch

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix
Public : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h03 avec les salutations d'usage.

Le président donne la parole à :

Mme I. Weber (CC) : Elle présente à l'assemblée le nouvel administrateur en la personne de M. Paul Favre. Au nom du CC, elle lui souhaite la bienvenue et se réjouit de leur collaboration.

Au nom de l'assemblée, le président lui souhaite également la bienvenue sur Cornaux.

Applaudissement de l'assemblée.

Le président : lecture relative à la démission de Mme Houria Girardin du Conseil d'établissement scolaire CESC avec effet immédiat.

1. **Appel**

M. A. Askandar : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président sur 20.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal du 23 septembre 2024
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Information concernant une modification du règlement du PS Marais aux Chevaux au sens de l'art. 95 al 3 LCAT, rapport à l'appui
5. Modification de la convention d'organisation du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL), rapport à l'appui
6. Lettres et pétitions
7. Motions et propositions
 - 7.1 Motion du PLR Les Libéraux-Radicaux, section Cornaux « pour une fusion avec les communes de Lignières et Cressier » (lecture et validation).
 - 7.2 Motion No 48 relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions
10. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Information concernant une modification du règlement du PS Marais aux Chevaux au sens de l'art. 95 al 3 LCAT, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance de l'information concernant une modification du règlement du Plan Spécial Marais aux Chevaux. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une information et qui ne permet pas au législatif de prendre position. Des discussions ont eu lieu entre notre Canton, les CFF et notre commune qui semble-t-il n'a pas eu grands mots à dire, d'après les informations transmises par nos conseillers communaux PLR. Toutefois, deux points doivent être soulevés pour le bien des habitants de Cornaux que nous sommes et que nous représentons.

Premièrement et je reprends les mots du rapport, page 4 : *Les CFF ont besoin de disposer d'un site d'appui auquel ils entendent adjoindre des voies de débords (CFF Cargo). A cet effet, ils ont acquis récemment la parcelle No 3761.*

Le bruit des trains sur un site d'appui et les voies de débords va encore péjorer la qualité de vie de nos citoyens. Qualité de vie, d'ores et déjà, largement péjorée par le bruit du trafic CFF actuel et ainsi que par de nombreuses industries à proximité. De plus, nous rappelons que cette installation des CFF n'apporte aucun retour financier à notre commune. L'équation est simple, plus de nuisances et pas plus d'argent. Dans ce contexte, le groupe PLR demande, avec insistance, aux Conseillers communaux de négocier, en temps voulu, des solutions avec les CFF et le Canton afin de réduire les nuisances pour nos habitants.

Deuxièmement, si l'élargissement de la zone, domaine d'activités stratégiques est considéré comme une bonne nouvelle dans ce rapport, le groupe PLR reste quant à lui moins enthousiaste, nous émettons l'hypothèse que des industries qui apporteront des nuisances à notre village s'y installeront.

Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : A chaque rassemblement des habitants de notre village, ceux-ci reconnaissent majoritairement que nous sommes bien dans ce petit village au milieu des vignes, forêts, surfaces vertes, cultures, en plus habitées entre autre par les chamois, chevreuils et castors soit: Bien-être et tranquillité pour tous.

L'autre facette c'est la présence d'industries lourdes générant un trafic ferroviaire important, des nuisances sonores et polluantes aériennes. Le bruit du trafic routier sur l'autoroute est particulièrement présent.

Je me permets selon le droit d'expression de notre système politique démocratique de donner quelques réflexions sur l'avenir prévu du Marais aux Chevaux.

La bonne nouvelle est l'abandon de la construction d'un centre commercial de mobilier.

Que rapportera le développement de cette zone ?

- La pression des services de l'Etat qui nous fera bénéficier d'un allègement fiscal de la Commune par la création de nouveaux emplois. Quel gain pour quels investissements et nuisances supplémentaires?

Quels seront les effets négatifs du développement de cette zone ?

- Un afflux de circulation routière et la création de 3 giratoires.
- Disparition à jamais d'un terrain exploité pour l'agriculture donc pour satisfaire le besoin fondamental des êtres sur cette planète: se nourrir. Qui bétonne crèvera la dalle !

Il existe des plans d'urbanisation mais pas de plan de développement de l'agriculture qui doit produire plus avec des surfaces réduites sans utilisation de produits chimiques et avec des surfaces non productives réservées au biotopes pour faire revivre la faune et la flore sous pression des activités générées par la race humaine. Belle équation à résoudre mais difficile de trouver ceux qui pourraient trouver une solution ou au moins un équilibre acceptable.

C'est toujours le développement et le profit qui prend le dessus.

La petite Suisse veut un développement secondaire et tertiaire en créant des emplois que nous n'avons pas. La main d'œuvre provient de régions limitrophes avantageuses fiscalement et/ou de niveau de vie inférieur.

On ne peut pas vouloir un développement industriel sans en supporter les conséquences qu'il faudra bien accepter.

Merci de votre attention.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je remercie le PLR pour ses remarques qui vont être portées auprès des CFF, le moment venu. Il est important que ces derniers prennent conscience que la population va faire face à quelques nuisances par rapport à cet important projet. Il faut savoir que, du jour au lendemain, nous avons eu vent de l'achat de cette parcelle par les CFF. Par la suite, une procédure fédérale sera engagée et c'est à ce moment-là, que le Conseil communal et le Conseil général devront être attentifs pour faire valoir nos droits.

Je tiens à préciser, qu'à la base, cette information devait portée uniquement sur le changement mineur du règlement. Le Conseil d'Etat a jugé important que le CG soit informé de l'avant-projet des CFF. La procédure fédérale devrait être déposée entre 2028-2030.

Concernant les entreprises, en page 3 ou 4 du rapport, il est indiqué celles qui pourront être accueillies sur le site (il ne s'agit pas d'entreprises « lourdes »). Nous avons été rassurés par le Conseil d'Etat comme quoi il veillerait, en priorité, à accorder des permis de construire aux entreprises à haute valeur ajoutée ou stratégiques.

Je rebondis sur l'intervention de M. Schärer sur « l'abandon d'un centre commercial ».

Il s'agit d'une zone commerciale pas d'un centre commercial. Je ne peux pas vous garantir qu'il n'y aura pas de magasin d'ameublement, à l'heure actuelle, je n'en sais rien. Conforama n'est plus intéressé par le site, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une autre enseigne. Je le répète ce ne sera pas un centre commercial mais se seront des activités commerciales dans ce secteur.

Pour rebondir sur les terres agricoles, je vous rappelle qu'à la base dans le PAL (1998) nous avions déjà dévolu ces terres pour évoluer en ZUD zone d'utilisation différée. Le Conseil général de l'époque a validé ce changement d'affectation.

5. **Modification de la convention d'organisation du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL), rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

Mme H. Girardin (PS) : Le PS donne son accord pour la modification de la convention d'organisation du Guichet Social de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL).

M. W. Schärer (PLR) : *Le groupe PLR a examiné cette demande de Modification de la convention d'organisation du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL). Le rapport explicatif est très clair. Il faut une mise à jour de cette convention en conséquence de la fusion des Communes de Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise qui deviennent la Commune Laténa. 2 articles sont donc modifiés en conséquence de la nouvelle répartition. Le groupe PLR accepte cet arrêté et la Convention concernée. Merci de votre attention.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. **Lettres et pétitions**

Néant.

7. **Motions et propositions**

7.1 Motion du PLR Les Libéraux-Radicaux, section Cornaux « pour une fusion avec les communes de Lignières et Cressier » (lecture et validation)

M. A. Messerli (PS) : *Le Parti Socialiste de Cornaux partage l'idée générale de la motion déposée par les Libéraux-Radicaux et soutient la proposition de fusion avec les communes voisines de Lignières et Cressier. Toutefois, nous souhaitons enrichir cette motion de quelques valeurs qui nous sont chères, afin de garantir que cette fusion se fasse dans un esprit d'égalité, de solidarité et de justice sociale.*

Tout d'abord, nous sommes convaincus que la fusion des communes doit avant tout être un projet de cohésion sociale. Elle doit permettre de renforcer les liens entre les citoyennes et citoyens des trois communes tout en mettant en œuvre des politiques publiques inclusives, équitables et accessibles à toutes et à tous. La fusion ne doit pas être seulement une question d'économies d'échelle ou de rationalisation des services publics, mais aussi un moyen de garantir l'accès à des services de qualité pour l'ensemble de la population, en particulier les plus vulnérables.

Nous estimons que la démocratie locale doit être au cœur de ce projet. Bien que nous comprenions l'argument des Libéraux-Radicaux en faveur d'une gouvernance commune et de l'amélioration de la participation citoyenne, nous souhaitons que cette fusion soit également une opportunité pour renforcer la démocratie participative. Nous proposons que des dispositifs de consultation citoyenne et des processus décisionnels transparents soient mis en place, afin que chaque habitante et habitant, quelle que soit sa commune d'origine, puisse se sentir impliqué et acteur de cette transformation.

Enfin, nous saluons la volonté de renforcer la masse critique de notre nouvelle commune fusionnée. Cependant, il est important que cette fusion ne soit pas perçue comme une simple réponse à des enjeux administratifs ou financiers, mais comme une véritable opportunité de développer une vision sociale et solidaire pour notre région. Une masse critique plus importante permettra de mieux défendre les intérêts des citoyennes et citoyens auprès des instances cantonales, mais il est essentiel que cela se fasse dans un cadre de solidarité et d'équité entre les différentes communes, sans jamais sacrifier la proximité et l'accessibilité des services.

Le Parti Socialiste soutient donc cette motion. Lors de l'étape de réflexion, qui constitue une phase de maturation du processus de rapprochement, nous y apporterons ces quelques nuances afin de faire en sorte que cette fusion soit un projet véritablement bénéfique pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, dans un esprit de justice sociale et de solidarité. Merci de votre attention.

Le président : Ceux qui acceptent cette motion sont priés de le faire savoir par un levé de main.

➔ **Cette motion est acceptée à l'unanimité.**

7.2 Motion No 48 relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge

M. J.-Ph. Girardin (PS) : Concernant la motion relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge, le Parti Socialiste est d'accord de garder cette motion ouverte.

Le président : Ceux qui acceptent de garder cette motion ouverte sont priés de le faire savoir par un levé de main.

➔ **Le maintien de la motion ouverte est accepté à l'unanimité.**

8. **Communication du Conseil communal**

Mme I. Weber (CC) : Suite à une demande de votre autorité, nous avons fait poser un radar pédagogique à la rue des Fontaines. Celui-ci a été posé du jeudi 19.10 au samedi 11.11.2024, donc env. 3 semaines. Je vous donne, ci-après, les résultats (Voir extrait du rapport, annexe 1, du présent procès-verbal).

9. **Interpellations et questions**

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR connaît la loi et sait bien qu'il n'y pas de passage pour piétons dans les zones 30 km/h. Toutefois, sur la rue des Fontaines, au niveau de notre tilleul, vous avez certainement toutes et tous constaté qu'il y a des pieds comme marquage au sol. Ces pieds engagent les piétons à traverser à cet endroit. Or, les véhicules n'ont pas l'obligation de s'arrêter. Nous relevons que ce passage particulièrement dangereux est emprunté par les écoliers et nous avons entendu les plaintes des parents d'élèves. En effet, il est à 30 mètres de l'une des entrées de l'école et à env. 50 mètres de l'autre entrée. Selon l'ordonnance fédérale sur les zones à 30 km/h et des zones de rencontre, il est permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour piétons l'exigent notamment aux abords des écoles et des homes. Il n'est donc pas possible d'être plus aux abords des écoles que ce passage. Nous demandons, donc, qu'un passage pour piétons soit aménagé dans les plus brefs délais afin de garantir une meilleure sécurité pour les enfants de notre village. Merci pour votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je remercie le groupe PLR de son intervention. Elle va dans le sens souhaité par l'Exécutif qui rencontre quelques difficultés à faire comprendre à l'inspecteur cantonal la nécessité des passages pour piétons aux abords des écoles. Le Conseil communal fera le nécessaire rapidement.

M. C. Divernois (PLR) : Plusieurs personnes m'ont interpellé concernant les travaux du CAD sur la route des Provins. Le Groupe E SA ne pouvait-il pas anticiper ces travaux durant le changement du pont inférieur des CFF ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Je reviens sur le calendrier des travaux du CAD. Il était effectivement prévu que les travaux, le long du convoyeur, reliant la rue du Vignole à la route des Provins, se fassent durant la fermeture du pont CFF. Durant cette même période, des travaux de réfection de la chaussée cantonale RC5 auraient dû avoir lieu. Malheureusement, le Canton a eu quelques soucis par rapport à l'attribution des travaux et a repoussé ces travaux en mars 2025. Mais pour respecter les contrats signés, le Groupe E SA devait exécuter ces travaux en 2024 encore.

Si tout va bien les travaux du CAD sur la route des Provins devraient se terminer d'ici deux semaines.

Ensuite le CAD prendra le chemin des Etroits-Martinettes pour ensuite monter le long du convoyeur.

Nous avons également eu quelques surprises au niveau des services souterrains, plusieurs conduites n'étaient pas relevées au cadastre et par rapport au convoyeur.

M. C. Baudet (PLR) : Vous avez remarqué que nous avons eu quelques chutes de neige sur Cornaux. Je tiens à remercier les TP2C pour les travaux de déneigement accomplis. Il me semble toutefois que d'entasser la neige sur le trottoir permettant l'accès à l'école est dangereux. Les enfants devaient passer sur la route pour contourner le tas de neige. Je sais que les conseillers ont pris connaissance de ce problème, d'en prendre connaissance ne résout pas le problème. Trois jours plus tard, la neige sur la route était largement partie, le tas de neige pas encore fondu et toujours pas déplacé, je remercie donc les TP2C de faire preuve de bon sens.

Merci de votre attention.

10. **Divers**

M. L. Krebs (PLR) : Je vais revenir sur le castor. Malgré la mesure prise, celle-ci s'avère insuffisante. La raison : en amont du barrage une grande partie des parcelles jusqu'à Souaillon sont inondées et si l'eau ne part pas rapidement tout va pourrir. Je demande que l'on prenne rapidement des mesures pour déplacer ces castors et que le canal soit fauché et curé en automne comme auparavant. Il y a déjà si peu de pente et si on laisse tel quel, c'est une perte importante pour les agriculteurs de la commune exploitant ces parcelles. D'un côté, on va détruire une vingtaine d'hectares sur « l'hôtel du développement industriel » pour nous amener quoi...soit disant plus de revenus, ce n'est pas sûr et toute cette zone n'a pas de problème d'inondation et ce sont de bonnes terres qui vont disparaître à jamais. C'est encore un village avec des agriculteurs qui paient des impôts, des fois même plus que certaines entreprises. Donc, il est urgent de prendre des mesures pour ce canal pour enfin résoudre cette situation.

Merci de votre attention.

Mme L. Veliz (CC) : Effectivement la mesure prise s'est avérée insuffisante. Ces derniers jours et depuis 30 ans Cornaux n'a pas eu autant de neige, ce qui engendre des montées de la masse d'eau. Le castor fait partie d'une espèce protégée et nous ne pouvons pas le déplacer. A l'heure actuelle, je n'ai pas de solution, par contre, nous allons revoir avec les TP2C ce que nous pouvons faire et nous reviendrons vers vous prochainement.

M. A. Messerli (PS) : *Permettez-moi de vous retracer une petite épopée villageoise qui a débuté en mars 2021, lorsque les travaux de réfection de la rue du Vignoble ont commencé. Au programme : changement des services d'eau, d'électricité et installation du chauffage à distance, jusqu'à la pose de l'enrobé final le 22 juillet 2023.*

Comme si deux ans de travaux sur la route du Vignoble ne suffisaient pas, l'orchestration de la rénovation du pont CFF a été arrangée de février 2024 à mi-décembre 2024, ce qui provoque une déviation d'une partie de la circulation du chemin des Nagrets vers la rue du Vignoble.

De plus, imaginez le plaisir des piétons et des écoliers traversant un autre chantier qui a duré une année au carrefour rue du Vignoble – rue des Fontaines, où une partie de la chaussée était transformée en parcours d'obstacles.

Et pour couronner le tout, durant ce mois de novembre, une tranchée protégée durant la nuit par des plaques métalliques générant dans cette même rue, fraîchement rénovée, des concerts métalliques. Celle-ci a dû être rouverte pour poser un raccordement oublié lors des travaux de pose du chauffage à distance. Ironie du sort, il avait pourtant été promis qu'aucune ouverture de tranchée ne serait effectuée pendant plusieurs années.

Ainsi, nous vivons dans l'espoir que tout rentrera enfin dans l'ordre. Que la circulation sur le chemin des Nagrets soit rétablie d'ici quelques jours et que la rue du Vignoble soit enfin libérée de ses fouilles archéologiques modernes.

Patience et compréhension, les riverains et utilisateurs de la rue du Vignoble en ont eu, mais n'en ont plus.

Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Je trouve que le nouveau trottoir réalisé sous le pont CFF est immense !

M. J.-M. Cantin (CC) : La largeur dudit trottoir a aussi interpellé l'Exécutif qui a interpellé les concepteurs au Service des Ponts et Chaussées en mettant en lumière la dangerosité au niveau des croisements. Réponse dudit service : les ingénieurs ont calculé les distances nécessaires pour des croisements. Effectivement les véhicules lourds devront être attentifs pour les croisements, mais il y a 6 mètres ce qui est tout à fait acceptable pour les véhicules légers, par contre, le trottoir est également une piste cyclable. Vous avez la voie verte qui passe par Cornaux.

M. C. Divernois (PLR) : J'ai participé à la présentation finale du projet LANDI avec le Plan Spécial. Merci à tous les intervenants pour ce beau projet. Je me réjouis de ce nouveau complexe qui va sans nul doute améliorer l'image paysagère de notre village.

Mme I. Weber (CC) : Je profite de cette dernière séance de l'année pour remercier le CG pour le travail effectué et vous souhaite, au nom du Conseil communal, de magnifiques Fêtes de fin d'année et je vous propose de partager un repas en commun au foyer de l'Espace ta'tou.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 19h45 en souhaitant également d'excellentes Fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée.

Cornaux, le 9 décembre 2024
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

Yves Rollier

Adnan Askandar

ANNEXE 1)



Commune de Cornaux Sécurité Publique

Rapport

Concerne	Mesure de vitesse radar pédagogique
Lieu :	Cornaux, Rue des Fontaines 25.
Date :	Du jeudi 19 octobre au samedi 11 novembre 2024.

Investigations / déroulement des faits :

Suite à la demande émanant du Conseil Communal de Cornaux concernant la pose d'un radar pédagogique à la rue des Fontaines, je suis en mesure de vous apporter les informations suivantes :

Du jeudi 19 octobre au samedi 11 novembre, 2502 véhicules ont été mesuré dans les deux sens.

1128 véhicules dans le sens de la descente.

561 véhicules entre 15 et 20 km/h : soit 49.73%.

542 véhicules entre 21 et 30 km/h : soit 48.05%

24 véhicules entre 31 et 40 km/h : soit 2.13%

1 véhicule à 41 km/h soit 0.09%

1374 véhicules dans le sens de la montée.

808 véhicules entre 15 et 20 km/h : soit 58.81%

534 véhicules entre 21 et 30 km/h : soit 38.86%

32 véhicules entre 31 et 40 km/h : soit 2.33%

Si durant toute cette période, un radar fixe avait été posé nous aurions mesuré 3 véhicules en infraction après déduction de la marge de tolérance de 5 km/h dans le sens de la descente avec une vitesse maximale de 41km/h et 1 véhicule dans le sens de la montée à 39km/h.

Au vu des chiffres mentionnés ci-dessus, on peut en conclure que la vitesse de 30 Km/h est respectée par la plupart des usagers de la route.

Christophe BENOIT

C. Benoit